



<https://www.artois-mobilites.fr/la-mobilite-sur-le-territoire/covoiturage-de-proximite/>

COVOITURAGE DE PROXIMITÉ

FACE À LA HAUSSE DU PRIX DES CARBURANTS, TADAO VOUS INCITE FINANCIÈREMENT À COVOITURER !

**GRATUIT pour les passagers
RÉMUNÉRÉ pour les conducteurs**

Artois Mobilités n'a pas attendu la hausse du prix des carburants pour mettre en place des solutions pour réduire le coût de la voiture. En effet, nous subventionnons les trajets réalisés en covoiturage via l'application Klaxit. Cette expérimentation menée sur la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et la ZI de la Motte du Bois depuis le mois de septembre 2020, est étendue à l'ensemble des 150 communes du territoire, depuis le 1er janvier 2022.

Les passagers voyagent gratuitement et les conducteurs sont rémunérés en moyenne 160€ par mois s'ils covoiturent régulièrement. En diminuant les frais non pas de quelques centimes mais en les divisant par 2 ou par 3 passagers, le covoiturage est une solution pérenne pour réduire les coûts de la voiture.

Le covoiturage, une solution pérenne face à l'augmentation du prix de l'énergie

La majorité des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture sur le territoire, le plus souvent de manière contrainte. En conséquence, Artois Mobilités s'est engagé dans une politique innovante et ambitieuse de développement du covoiturage domicile-travail.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, tous les trajets en covoiturage réalisés sur l'application Klaxit (www.klaxit.com) et ayant pour origine et destination l'une des 150 communes (<https://www.artois-mobilites.fr/le-smt-ag/presentation-liste-des-communes/>) du réseau Tadao sont subventionnés par la collectivité. Concrètement, **les passagers voyagent gratuitement**, quand les conducteurs sont de leur côté rémunérés entre 2€ et 4€ pour chaque passager transporté. Soit un complément de revenu potentiel de 160€ / mois pour un conducteur qui transporte 2 passagers sur 20km et 20 jours travaillés. Pour les conducteurs, **1 passager rembourse le carburant, 2 passagers ou plus remboursent plus globalement les autres frais du véhicule** (assurance, entretien, dépréciation, etc). Et pour les

Page 1/5





automobilistes qui laissent leur voiture au garage, les trajets sont donc gratuits ! Le nombre de trajets hebdomadaires a été multiplié par 10 entre juin 2021 et octobre 2021, ce qui confirme l'intérêt grandissant pour le dispositif.

En plus des trajets payés par le SMTAG, Klaxit récompense les nouveaux conducteurs

La subvention des trajets permet de créer un intérêt économique pour les conducteurs et les passagers, levant ainsi les freins au covoiturage pour aller au travail. Pour que les conducteurs fassent le premier pas, Klaxit propose 3 coups de pouce supplémentaires :

1. L'opération Klaxit paie votre essence : Klaxit offre tous les jours un plein 1 à un conducteur tiré au sort !
2. Une carte cadeau de 20€ offerte à chaque conducteur réalisant son premier covoiturage sur Klaxit.
3. Prolongation de l'offre de parrainage "Super Parrain" : 20€ pour le parrain / 10€ pour le filleul, non limité en nombre de filleuls. 1 filleul = 20€ pour le parrain, 10 filleuls = 200€ pour le parrain. *(Voir condition sur l'application klaxit)*





COVOITURAGE QUOTIDIEN SUBVENTIONNÉ

Parcours usager quand vous êtes conducteur :

① Je renseigne mon trajet

② Je visualise mes itinéraires

③ Je sélectionne mon itinéraire

④ Je renseigne mes horaires

⑤ Je supprimer ou ajoute des points de pose et dépose

⑥ Mon annonce est en ligne, j'attends une demande d'un passager

Mon trajet

310 Rue De Général De Gaulle, 62200 BHL...

29 Rue Du 14 Juillet, 62300 Lens, France

Quel itinéraire ?

Quel itinéraire ?

Horaires de départ

Départ du domicile 07:15

Départ du travail 17:30

Votre annonce est en ligne

Waa, laissez maintenant recevoir des réservations.

ÉCOLOGIQUE ÉCONOMIQUE

TADAO

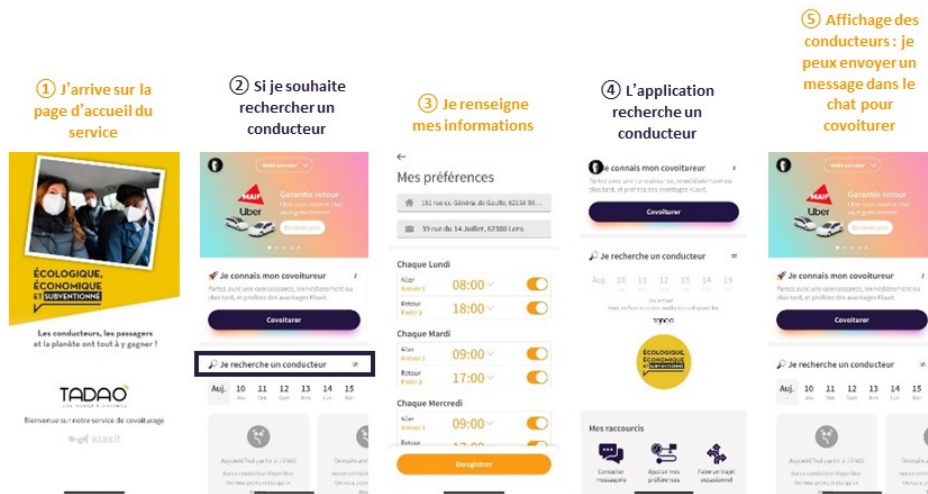
C'est parti!





COVOITURAGE QUOTIDIEN SUBVENTIONNÉ

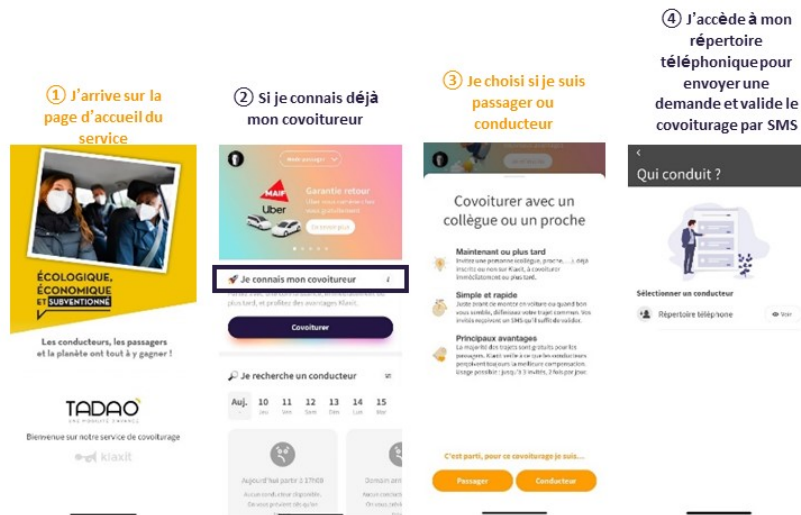
Parcours usager quand vous êtes passager 2 cas de figure « Je connais mon covoitureur » et « Je recherche un conducteur » :





COVOITURAGE QUOTIDIEN SUBVENTIONNÉ

Parcours usager quand vous êtes passager 2 cas de figure : « Je connais mon covoitureur » et « Je recherche un conducteur » :



Pour covoiturer en toute sérénité, port du masque obligatoire

Le covoiturage est encouragé par les pouvoirs publics dès lors que le port du masque et les gestes barrières sont respectés. Sur l'application Klaxit, tous les utilisateurs doivent accepter une charte d'engagement avec l'ensemble de ces règles simples. Chaque personne engagée à respecter les recommandations est identifiée sur l'application grâce à un petit pictogramme qui accompagne sa photo de profil. Aucune personne ne peut covoiturer sur Klaxit sans avoir au préalable lu et accepté les règles de sécurité sanitaire, notamment le port du masque.

